

Procès-verbal – Séance du 25 avril 2017

Date de convocation :
21 avril 2017

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 18
procurations : 1
votants : 19

L'an deux mil dix-sept, le 25 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes LE SAUTER-LE BEL, BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame BLANCO-HERCELIN donne pouvoir à Monsieur GICQUELLO

Secrétaire de séance : Madame Agnès HAVART a été élue secrétaire de séance

Monsieur Yannis Le Brun étant absent à l'ouverture de la séance, et devant intervenir sur le point concernant les subventions culturelles, Monsieur le Maire propose de commencer la séance par le sujet relatif au tourisme

◆ 2017 – 04 – 01 : Tourisme : réflexion sur l'avenir du camping

Monsieur le Maire rappelle que la commission tourisme s'est réunie le mardi 18 avril afin de faire un point sur l'état d'avancement de la réflexion concernant l'avenir du camping municipal.

En effet, lors de la séance de conseil municipal du 18 octobre 2016, ce sujet avait été évoqué. Monsieur le Maire avait alors indiqué être très sollicité par des porteurs de projets.

Vincent Pouëssel fait un compte-rendu des échanges intervenus lors de cette commission. Il précise que la commission a été élargie à l'ensemble du conseil municipal. Il souligne que cette réflexion est aujourd'hui proposée car le régisseur actuel du camping part très prochainement en retraite, et qu'il convient donc d'étudier les différentes possibilités pour la suite.

Il rappelle les trois options qui ont été envisagée : poursuivre comme actuellement, en procédant à un nouveau recrutement saisonnier, s'engager dans une délégation de service public avec un gestionnaire, ou vendre le camping à un investisseur.

Vincent Pouëssel ajoute que plusieurs porteurs de projets ont été reçus, dont un s'est détaché, avec un dossier très bien monté et structuré, et des moyens financiers importants.

La commission a rendu un assentiment global sur ce projet qui sortait du lot. L'idée est aujourd'hui de progresser sur ce dernier projet.

Après délibération et à la majorité (1 contre : Evelyne Guerret ; 2 abstentions : Bertrand Dany et Michelle Trégouët), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec le porteur de projet dans le cadre d'une vente du camping municipal.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 01 :

Bertrand Dany demande quelle est l'étendue du projet. Vincent Pouëssel indique qu'il s'agit d'un projet d'ampleur, qui ne se limite pas au camping, avec les locaux de l'ancienne piscine, mais également le terrain abritant le local kayak ainsi que le terrain qui jouxte l'ancien abattoir et accueille l'aire de jeux pour enfants. Il ajoute que la commune conservera une emprise le long du canal afin de conserver le chemin menant à la passerelle.

Vincent Pouëssel souligne que les capacités d'accueil en nuitées sont actuellement sous-représentées, et que ce projet permettra de les augmenter, avec la création de nouveaux modes d'accueil (roulottes...).

Michelle Trégouët demande quelle est la capacité actuelle du camping. Vincent Pouëssel indique que le camping compte 100 à 110 emplacements.

Evelyne Guerret regrette que la réunion de la commission ait eu lieu à un horaire ne permettant pas à tout le monde de pouvoir s'y rendre.

Elle indique que des discussions ont eu lieu lors de cette commission, notamment en raison des inondations : ce secteur est situé en zone rouge du PPRI, en zone d'expansion des crues, l'existant est donc soumis à réglementation.

Evelyne Guerret rappelle l'origine de l'ASRIBO, association créée en 2001, dont elle a été présidente, et qui s'était battue en 2003 pour que cette zone reste expansion de crue, dans le cadre de l'acquisition du terrain EI/BMI, aujourd'hui objet de la présente discussion.

Elle ne comprend pas la position de Monsieur le Maire sur ce dossier. Elle indique ne pas être contre un projet économique, mais elle ne comprend pas que l'on puisse emmener un acquéreur sur un terrain inondable. Elle ajoute que le PPRI précise l'interdiction de planter des haies, ce qui met le camping dans une situation délicate.

Evelyn Guerret craint qu'en perdant la propriété de cette zone, on en perde la maîtrise. Vincent Pouëssel précise que le porteur de projet ne pourra pas faire n'importe quoi, puisqu'il sera soumis au règlement de la zone.

Monsieur le Maire apprécie l'intervention d'Evelyne Guerret, car elle a su retracer l'historique. Il y est sensible, et il rappelle que l'une de ses premières préoccupations est de diminuer les aléas dans le centre-ville de Malestroit.

Il attache beaucoup d'importance à ce que chacun puisse s'exprimer au conseil municipal, et rappelle qu'il a longtemps été seul dans l'opposition.

Monsieur le Maire souligne qu'il connaît parfaitement le PPRI, et tout ce que cela incombe, mais il considère qu'il est important de porter ce type de projet. Il précise que tout se fera dans le respect de la réglementation. Le porteur de projet a connaissance des aléas liés à l'un des terrains en question, à savoir qu'il s'agit d'une ancienne friche industrielle située en zone inondable. La loi oblige les vendeurs à informer les acheteurs sur l'ensemble des prescriptions sur ce secteur et sur l'historique du terrain.

Monsieur le Maire ajoute que, conjointement à l'étude hydraulique concernant le Pont-Neuf, une étude concernant l'élargissement du canal va être menée. Il précise que l'acheteur en est informé, et que ce point sera indiqué dans l'acte de vente : si l'élargissement est réalisé, une compensation de même surface sera donnée de l'autre côté du terrain de camping.

Il ajoute qu'Evelyne Guerret a eu raison de rappeler ces points, mais qu'il faut maintenant avancer sur ce dossier.

Evelyne Guerret considère qu'il s'agit de l'inconscience de vendre à des privés des terrains situés en zone d'expansion de crues. Elle ajoute que l'étude du Conseil Départemental au sujet du Pont-Neuf, et le projet de supprimer les arches n'améliorera pas le problème des inondations. Elle précise que le seul but est d'éviter la rupture de circulation.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu la semaine précédente avec les différents partenaires concernant ces études. Il ajoute travailler en bonne collaboration avec l'Oust à Brocéliande Communauté, notamment dans le cadre du GEMAPI.

Il insiste sur le fait que Malestroit doit se développer économiquement, tout en tenant compte des contraintes qui existent.

Jean-Marc Outin souligne que le PPRI réglemente strictement les zones rouges. Il ne voit pas de quelle manière des aménagements peuvent être réalisés sur ce type de terrain, craignant que la situation ne se dégrade.

Monsieur le Maire indique que rien ne doit être caché aux investisseurs, qui sont en possession du règlement du PPRI afin d'étudier les possibilités sur ce terrain. Tout devra bien entendu être fait dans les règles.

Vincent Pouëssel s'interroge sur l'impact éventuel de cabanes sur pilotis. Il ajoute que le projet prévoit la démolition du hangar actuel des kayaks, ce qui constitue aujourd'hui un frein à l'écoulement de l'eau.

Evelyne Guerret regrette une mise au vote sans connaître précisément la surface et le projet.

Yannis Le Brun rappelle que lors de la commission, il a été indiqué qu'il s'agirait d'un vote de principe permettant de poursuivre les négociations, et que le dossier passera à nouveau en conseil pour validation définitive.

Jean-Paul Lembelembe indique s'être plongé dans le dossier. Il rappelle qu'à l'époque un membre de l'association ASRIBO avait démissionné en raison des divergences d'approche avec Evelyne Guerret, Présidente. Il insiste sur le fait que le porteur de projet devra se conformer à la réglementation.

Jean-Paul Lembelembe ajoute qu'il est intéressant de discuter de ce projet, et que le but aujourd'hui est d'avancer. Il regrette qu'Evelyne Guerret semble ne pas souhaiter discuter sur des projets. Il précise que tout pourra être annulé plus tard si les discussions n'aboutissent pas avec le porteur de projet.

Evelyne Guerret revient sur un article de 2001 concernant l'annulation d'un projet d'hôtel sur cette zone en raison des risques. Jean-Paul Lembelembe précise qu'il faut évoluer et ne pas rester figé.

Vincent Pouëssel souligne que le porteur de projet n'aurait pas le droit d'aggraver la situation.

Jean-Marc Outin indique qu'il faudra étudier le projet en détail. Monsieur le Maire le souhaite également, en demandant par exemple l'appui de l'IAV. Il ajoute que le camping existe depuis de nombreuses années, et que les inondations n'ont pas été aggravées par sa création.

Monsieur le Maire rappelle que les services instructeurs des documents d'urbanisme, situés désormais à Ploërmel, ne pourront jamais accepter un projet qui irait à l'encontre du PPRI.

Michelle Trégouët s'interroge sur la possibilité de conserver le terrain qui pose problème. Elle souligne que ce dossier soulève les passions et les débats, et se demande s'il est bon de sauter le pas.

Jean-Paul Lembelembe lui indique qu'elle a raison de soulever cette question. Il précise que l'investisseur a présenté un projet sur l'ensemble de la zone, il considère qu'il est normal d'étudier ce projet global. Il souligne que ce qui compte, c'est l'efficacité économique et le dynamisme.

Christian Guillemot rappelle que l'équipe municipale a été élue par les Malestroyens pour développer la ville. Il constate une différence de conception avec les membres de la minorité. Il rappelle que l'objet du débat de ce soir est de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier avec le porteur de projet.

Il regrette que certains campent sur des dogmes en raison d'un potentiel risque. Il faut étudier d'abord, et décider ensuite. Il rappelle que le projet sera de toute façon présenté au conseil municipal pour validation définitive.

Christian Guillemot souligne qu'il peut exister des projets qui augmenteront l'attractivité de la ville sans impacter les inondations.

Michèle Le Sauter-Le Bel souligne que c'est une chance d'avoir des porteurs de projet qui s'intéressent à Malestroit, et qu'il ne faut pas leur fermer la porte.

Christian Guillemot ajoute que les porteurs de projet examineront s'ils peuvent avoir un projet viable avec les contraintes qui existent.

Evelyne Guerret souhaite que l'investisseur soit sensibilisé au sujet des assurances pour ce type de zonage. Elle ajoute qu'elle craint que l'instruction de ce type de dossier ne tienne pas compte de l'ensemble des enjeux liés à ce type de zone.

Monsieur le Maire fait confiance aux services. Il ajoute que le passé est le passé, et qu'il faut se tourner vers l'avenir. Il respecte ceux qui sont disparus et ont été évoqués lors de la séance.

Il ajoute qu'il serait inconscient de laisser faire des constructions aggravant les inondations. Son premier souci reste le bien-être de la population, et le développement économique tout en diminuant les aléas.

Christian Guillemot indique que les personnes qui ne sont pas inondées ne sont pas pour autant sensibilisées aux inondations. L'équipe municipale ne fera pas d'action qui irait contre cela.

◆ 2017 – 04 – 02 : Subventions 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour fixer les subventions versées aux associations selon le détail ci-après, sous réserve que le dossier ait été transmis en Mairie :

| ASSOCIATIONS DIVERSES | |
|--|-------------|
| Maisons fleuries (UCAM)-bons à 20€ Xnbre de participants | 420,00 € |
| Prévention routière | 78,66 € |
| FFI/CVR région de Malestroit | 77,81 € |
| Médailleurs militaires de Malestroit | 77,81 € |
| A.P.E.L. Sainte Jeanne d'Arc | 559,24 € |
| Union des commerçants et artisans de Malestroit | 1 375,06 € |
| Donneurs de sang | 73,17 € |
| Ligue contre le cancer | 77,81 € |
| Amicale des employés communaux | 792,16 € |
| Chambre des métiers | 84,33 € |
| Club de la joie de vivre | 1 123,22 € |
| Groupement de vulgarisation agricole | 97,38 € |
| UNC/AFN de Malestroit | 77,81 € |
| Marché de la nature | 1 800,00 € |
| Collège Saint Julien (utilisation Terrain)/OGEC | 300,00 € |
| Musée de l'eau et de la pêche (CES) | 1 659,53 € |
| Armoric Cinéma (remb. du loyer N-1 du cinéma) | 1 860,46 € |
| Association Manivel de Redon (Ciné-filous) | 258,80 € |
| Téléthon (Escapade) | 110,61 € |
| Comité des fêtes animations | 23 006,62 € |
| subv. Add. la fête de la musique : 304.71 €/la distribution de prospectus par la poste : 239.40 € et feu artifice : 3 082.22 € | 3 626,33 € |
| Association pas à pas | 121,20 € |
| Entente Morbihannaise du Sport | 372,00 € |
| Rêves de clown | 100,00 € |
| Accidentés de la vie - section Malestroit | 77,11 € |
| Jalmalv Morbihan | 77,27 € |
| Comité des médaillés jeunesse et sports | 50,00 € |
| Pupilles des sapeurs pompiers | 161,62 € |
| Secours Catholique (antenne de Malestroit) | 300,00 € |
| ADMR de Malestroit | 500,00 € |
| Malestroit Initiatives | 240,00 € |

| ASSOCIATIONS CULTURELLES | |
|--------------------------------|------------|
| Aux arts etc | 2 000,00 € |
| Scouts de France (Malestroit) | 250,00 € |
| Festival Itinéraires | 500,00 € |
| Eveil à la musique | 250,00 € |
| Ecole de musique de Malestroit | 608,38 € |
| Auel Douar Cercle Celtique | 872,43 € |
| Harmonie Saint Marc | 872,43 € |
| Ludothèque de Malestroit | 500,00 € |
| Auel Douar Bagad | 872,43 € |
| Maltrec | 600,00 € |
| Jéhan Vie de dessin | 250,00 € |
| Club Photo de Malestroit | 250,00 € |
| C.O.J.E.M (Comité de Jumelage) | 420,00 € |

| ASSOCIATIONS SPORTIVES | |
|---|------------|
| Le Tennis club de Malestroit | 1 100,00 € |
| Les archers | 560,00 € |
| L'escapade du pays de Malestroit | 1 250,00 € |
| La pétanque de Malestroit | 100,00 € |
| Société cycliste de Malestroit | 1 660,00 € |
| Ancien GO foot devenu en 2015 Ruffiac-Malestroit foot | 1 300,00 € |
| GO danse | 900,00 € |
| Go basket | 880,00 € |
| Club Cyclo Pays de Malestroit | 170,00 € |
| Canoë kayak | 1 670,00 € |
| Trampoline de la Garde de l'Oust | 900,00 € |
| Sobukan Aïki Ju Jutsu | 140,00 € |
| Judo de la Garde de l'Oust | 370,00 € |
| Gym volontaire | 100,00 € |
| Chasseurs de Malestroit | 80,00 € |
| Les pêcheurs Malestroyens | 300,00 € |
| Randonneurs du pays de Malestroit | 490,00 € |
| Le rugby club du pays de Malestroit | 1 500,00 € |
| Roller | 1 000,00 € |
| Volley | 190,00 € |

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 02 :

Monsieur le Maire précise que pour les associations n'ayant toujours pas fait parvenir leur dossier de demande de subvention, le versement ne sera réalisé qu'après réception.

- ◆ **2017 – 04 – 03 : Maison de l'Eau et de la Pêche : subvention d'équilibre**

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, la municipalité accorde une subvention de 5 000 € à la Maison de l'Eau et de la Pêche pour la prise en charge du reliquat des charges salariales, permettant ainsi de proposer la gratuité aux visiteurs.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Bertrand Dany, Michelle Trégouët), le conseil municipal décide de verser une subvention de 5.000 € à la Maison de l'Eau et de la Pêche afin de maintenir la gratuité.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 03 :

Michelle Trégouët rappelle que lors du vote de cette même subvention en 2016, le besoin de modifier la visite avait été mis en avant.

Monsieur le Maire confirme avoir reçu à ce sujet, lors d'une réunion de l'exécutif, le Président de l'association des Pêcheurs, accompagné d'un autre membre. A cette occasion, l'emplacement stratégique du bâtiment pour le tourisme a été souligné.

Pour l'année 2017, il est donc prévu que le bâtiment soit lasuré, et que les panneaux photos réalisés par les écoles ainsi que le plan cavalier de la ville soient installés en façade.

De plus, le recrutement de deux services civiques est envisagé pour la saison 2018, afin qu'ils mettent en place des sorties touristiques sur les chemins pédestres, en explorant la faune et la flore. Ils assureraient également les permanences.

Michelle Trégouët souligne le manque de communication autour de cet équipement, notamment en termes de flyers. Jean Brook regrette également le manque de publicité. Yannis Le Brun indique que ce point avait été vu il y a quelques mois avec l'association, qui devait fournir les informations qu'elle souhaitait voir imprimées.

- ◆ **2017 – 04 – 04 : Enveloppe 2017 subventions exceptionnelles**

Après délibération et à l'unanimité, les enveloppes 2017 pour les subventions exceptionnelles sont fixées ainsi qu'il suit :

- Enveloppe sport : 1.269 €
- Enveloppe culture : 952 €
- Enveloppe exécutif : 6.220 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 04 :

Néant

- ◆ **2017 – 04 – 05 : Association Lylian contre Lyme : Subvention exceptionnelle**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association Lylian contre Lyme une subvention exceptionnelle de 250 € pour création d'association.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 05 :

Néant

◆ **2017 – 04 – 06 : Association Passerelle d'Espérance : Subvention exceptionnelle**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association Passerelle d'Espérance une subvention exceptionnelle de 250 € pour création d'association.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 06 :

Evelyne Guerret s'interroge sur la nature de cette association, et sur la possibilité de lui verser une subvention.

Monsieur le Maire indique que c'est une question pertinente, puisque l'association a pour but d'accueillir une famille réfugiée chrétienne d'Orient. Il précise que s'agissant d'une association caritative, la municipalité peut subventionner.

◆ **2017 – 04 – 07 : Association Air Soft Team Malestroit : Subvention exceptionnelle**

Après délibération et à la majorité (4 abstentions : Jeann Brook, Odile Oger, Agnès Havart, Yvette Lhopitalier ; 5 contre : Michèle Le Sauter-Le Bel, Danièle Gru, Bertrand Dany, Evelyne Guerret, Michelle Trégouët), le conseil municipal décide de verser à l'association Air Soft Team Malestroit une subvention exceptionnelle de 250 € pour création d'association.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 07 :

Bertrand Dany s'interroge sur l'opportunité pour la municipalité de subventionner ce type d'association.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une association sportive ayant son siège à Malestroit, et qu'elle peut donc à ce titre prétendre à une subvention exceptionnelle pour sa création.

Michelle Trégouët souligne que d'autres associations pour adultes existent à Malestroit, mais qu'elles ne font pas de demande de subvention. Selon elle, des critères tels que l'aide aux familles ou pour les enfants doivent s'appliquer.

Monsieur le Maire précise que pour les années suivantes, une demande de subvention ordinaire devra être déposée, et que le dossier sera alors examiné en commission sportive.

◆ **2017 – 04 – 08 : Association Axxess Handisports : Subvention exceptionnelle**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association Axxess Handisports une subvention exceptionnelle de 250 € pour création d'association.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 08 :

Néant

◆ **2017 – 04 – 09 : Association Cercle des Créateurs d'Art de l'Hermine : Subvention exceptionnelle**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association Cercle des Créateurs d'Art de l'Hermine une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre de l'organisation du Festival d'Art le 4 juin 2017 à Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 09 :

Marc Kerviche précise que cette association œuvre pour faire découvrir les artisans et créateurs.

Bertrand Dany demande si la location des deux barnums prévus par l'association vient en plus du matériel communal mis à disposition. Monsieur le maire lui précise qu'effectivement, il s'agit d'un complément.

- ◆ **2017 – 04 – 10 : Convention d'objectif avec le Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que les subventions supérieures à 23 000 € versées aux associations sont soumises à la signature d'une convention d'objectifs avec l'association concernée. C'est le cas pour le Comité des Fêtes. Une nouvelle convention doit être signée chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'objectif avec le Comité des Fêtes pour l'année 2017, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 04 – 10 :

Monsieur le Maire souligne le dynamisme du Comité des Fêtes, ainsi que leur bonne organisation. Il précise que les Vendredis du Canal fêtent leur vingtième anniversaire cette année, et qu'à cette occasion un feu d'artifice sera organisé le 21 juillet en plus de celui du 14 juillet.

- ◆ **Informations diverses**

- Personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les recrutements en cours ont été finalisés :

- Elodie CHEFDOR a débuté le 1^{er} avril, en CAE. Elle est chargée des dossiers de Cartes nationales d'identité et Passeports.
- Aurélie LANOE a commencé le 25 avril, en remplacement de Lénaïg KASZUBA. Elle aura en charge les ressources humaines et la gestion financière.
- Vincent JAMET débutera le 19 juin prochain au poste de Policier municipal, en remplacement de Bernard BRAUD.

- Programmes de logements

- Domaine de la Croizédo :

Monsieur le Maire indique que le dossier du Domaine de la Croizédo avance bien. Comme annoncé, l'ouverture de plis a eu lieu. Fin mai – début juin, le prix pourra être déterminé. Il ajoute que des réservations sont déjà reçues en Mairie.

- Résidence du Val d'Oust :

Monsieur le Maire indique que Patrick BUESSLER-MUELA est chargé par le CCAS de réaliser une étude de faisabilité pour 5 à 6 logements T2 derrière la Résidence du Val d'Oust, qui se nommera "Val d'Oust 3".

Michèle Le Sauter-Le Bel précise que la création d'un "pôle social" est également envisagée, afin de prévoir un bâtiment spécifique au CCAS. En effet, les personnes sont actuellement accueillies dans les locaux du foyer logement.

Michelle Trégouët considère ce point très important, puisque nous devons faciliter les démarches et centraliser les informations. Cette réflexion doit se poursuivre.

Bertrand Dany demande si, parallèlement, le projet de logements sociaux prévus au Domaine de la Croizédo se poursuit. Monsieur le Maire lui indique que près de 65 logements sociaux sont déjà recensés à Malestroit, et que ce lot pourrait donc être finalement vendu de la même manière que les autres. Il indique qu'il faut se garder le temps de la réflexion concernant ce sujet.

Bertrand Dany ajoute qu'il ne s'agirait pas du même type de logement social que ce qui existe déjà à Malestroit, puisqu'il était envisagé des petites maisons, qui peuvent être un tremplin vers l'accession à la propriété pour de jeunes ménages.

- JEMA

Monsieur le Maire souligne le succès des Journées Européennes des Métiers d'Art. Marc Kerviche est également très satisfait, et indique que le public était au rendez-vous, avec beaucoup d'exposants de qualité.

Marc Kerviche indique que l'objectif des artisans de partager et d'échanger avec le public a été atteint. Il ajoute que des projets sont actuellement en cours pour cet été, en complément des installations dans les pas de portes comme les années précédentes.

Catherine Le lièvre souligne que les artisans sentent qu'ils sont les bienvenus à Malestroit.

- Animations de la fin du mois de mai

Monsieur le Maire informe que la Ville de Malestroit aura le plaisir d'accueillir l'Equibreizh le week-end du 27 mai prochain. Le 27 mai également, un convoi de véhicules anciens fera une halte le midi sur la digue.

Ces deux animations seront le démarrage des festivités de l'été qui seront encore nombreuses cette année.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Maison de Santé Pluridisciplinaire

Michèle Le Sauter-Le Bel souhaite un point sur la MSP.

Jean-Paul Lembelembe indique que la réception de travaux aura lieu le 28 avril. Il ajoute que la plupart des professionnels souhaitent intégrer les locaux en mai, et que l'inauguration officielle aura lieu en juin, après les élections législatives.

Jean-Paul Lembelembe précise que le cabinet médical provisoire n'intégrera pas ces locaux. Concernant les médecins généralistes, des discussions sont toujours en cours avec un jeune couple.

- Conseil Municipal des Enfants

Michelle Trégouët indique que le CME a réalisé une visite du Centre de Secours de Malestroit, le 1^{er} avril dernier, avec les CME de Sérent et Saint-Marcel.

- Inauguration

Christian Guillemot fait part à l'assemblée de l'inauguration du Grenier Numérique de Guer, qui aura lieu le jeudi 27 avril à 16h00.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.